

Ma commune

Vignoc

Le usage

Un(e) particule(èr)(e)

La ressource d'eau

Autre ressource

Direction départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine

Ma commune est : Vignoc - je suis une(e) particule(èr)(e) - aucun usage - autre ressource

Vous êtes sur la commune de Vignoc qui est concernée par le secteur de : 3 - Bassin de la Vilaine Nord-Meu - classé en : Vigilance

Afficher 10 éléments

Actualiser

Rechercher :

mesures	restrictions	derogation
Arrosage des jardins potagers	réduction volontaire des consommations	
autres usages non cités	réduction volontaire des consommations	
Manceuvre des vannes générant des à-coup sur le réseau hydrographique	interdit Sauf barrages ayant pour vocation le soutien d'étiage et/ou l'alimentation en eau potable.	Sur demande argumentée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. L'absence de réponse dans un délai de 2 semaines vaut décision de rejet.
Nettoyage de la voirie (chaussées, trottoirs, caniveaux...)	réduction volontaire des consommations	
Nettoyage des façades, terrasses, murs, escaliers et toitures	réduction volontaire des consommations	
Nettoyage des véhicules, des bateaux Y compris par dispositifs mobiles	réduction volontaire des consommations	
Remplissage des plans d'eau	Limitation volontaire	
Vidange des plans d'eau	interdit Sauf barrages ayant pour vocation le soutien d'étiage et/ou l'alimentation en eau potable.	
Vidange et remplissage des piscines familiales à usage privé et des piscines communes dans les résidences privées	réduction volontaire des consommations	
mesures	restrictions	derogation